

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le vendredi 9 décembre 2022 à 14 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 17 novembre 2022, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, à l'Hôtel du Département, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental
Monsieur Claude FIAERT, représentant de Provence Alpes Agglomération. 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint Conseil départemental
Monsieur Roland RÛZAFÀ, directeur adjoint Conseil départemental
Monsieur Boris PAUL, professeur

Absents excusés :

Madame Martine THIEBLEMONT, représentante de Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD

Délibération n° D-2022-16 (09/12)

**OBJET : Subvention 2023 Politique de la ville – Provence Alpes agglomération
Orchestre à l'école Joseph Reinach et orchestre de quartier à Digne
les Bains**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des syndicats mixtes,

EXPOSE DES MOTIFS –

Le conservatoire propose une action dans le cadre du Contrat de ville Provence Alpes agglomération selon les modalités suivantes :

- Orchestre à l'école Joseph Reinach à Digne les Bains en direction de 24 élèves de l'école et de 9 élèves de l'Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants pour le 1^{er} semestre 2023 ;
- Orchestre de quartier en direction des adultes et des enfants issus exclusivement des quartiers « Politique de la ville » de septembre à décembre 2023.

Les moyens mis à disposition concernent l'intervention de 9 enseignants. Le coût prévisionnel pour l'année 2023 est estimé à 26 452 € et mobilisera le soutien financier de l'Etat, de Provence Alpes agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence.

– DECIDE –

D'approuver l'action « Orchestres à l'école et de quartier » pour un montant de 26 452 € pour l'année 2023 dans le cadre du Contrat de Ville Provence Alpes agglomération ;

De solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'Etat, de Provence Alpes agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence ;

Dit que la mise en œuvre de cette action est conditionnée à l'octroi des subventions de l'Etat, de Provence Alpes agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales ;

Dit que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2023 ;

D'autoriser la Présidente du syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait à Digne-les-Bains le 9 décembre 2022.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Laurie SARDELLA

